

RÉSOLUTION 76 (Rév. Bakou, 2025)

Promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service de l'autonomisation socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Bakou, 2025),

notant

- a)* la Résolution 70 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, par laquelle cette Conférence a lancé un appel visant à susciter et à accroître l'intérêt des femmes et des jeunes filles, ainsi que les possibilités de carrière, pour des carrières dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), au cours de l'enseignement élémentaire, secondaire et supérieur, afin d'encourager les jeunes filles à opter pour une carrière dans le secteur des TIC et de favoriser l'utilisation des TIC au service de l'autonomisation sociale et économique des femmes et des jeunes filles;
- b)* la Résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, par laquelle cette Conférence encourage l'autonomisation des jeunes femmes et des jeunes hommes au moyen des télécommunications/TIC;
- c)* le Sommet mondial sur la jeunesse BYND2015, tenu au Costa Rica en septembre 2013 sous les auspices de l'UIT, qui a rassemblé quelque 700 participants, et plus de 3 000 jeunes du monde entier qui ont suivi la manifestation en ligne, afin de faire connaître leurs idées concernant l'élaboration du programme de développement durable pour l'après-2015;
- d)* que des jeunes femmes et des jeunes hommes du monde entier ont fixé des priorités pour le programme de développement pour l'après-2015 dans la "Déclaration du Costa Rica", document final du Sommet mondial sur la jeunesse BYND2015, qui ont été soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 68ème session;
- e)* que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a inscrit l'engagement "Être à l'écoute des jeunes et travailler à leurs côtés" au nombre des 12 engagements pris dans le rapport "Notre programme commun", en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD);
- f)* que le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D), appuie des manifestations nationales, régionales et internationales qui promeuvent l'utilisation des TIC par les jeunes femmes et les jeunes hommes au service de leur autonomisation socio-économique, comme les Sommets mondiaux de la jeunesse;

g) la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'ODD 8, qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes,

reconnaissant

a) que les jeunes femmes et les jeunes hommes sont nés avec le numérique, qu'ils sont les meilleurs promoteurs des TIC et qu'ils incarnent la force de progrès du monde;

b) qu'en 2020, 71% des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dans le monde utilisaient l'Internet, contre 57% des personnes des autres tranches d'âge, et qu'à l'échelle mondiale, les jeunes étaient donc plus susceptibles de se connecter que le reste de la population, malgré les nombreux obstacles en matière de connectivité qui subsistent dans le monde¹;

c) que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a perturbé l'éducation d'un certain nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes;

d) que la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse, qui s'inscrit dans le prolongement de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse intitulée: "Jeunesse 2030 – Travailler avec et pour les jeunes femmes et les jeunes hommes", encourage la mobilisation des jeunes en faveur du développement du numérique et a contribué à l'autonomisation des jeunes femmes et des jeunes hommes, en leur permettant de se rassembler pour qu'ils collaborent avec l'UIT et ses membres, et favorise le dialogue avec les jeunes femmes et les jeunes hommes et leur participation aux activités et aux processus décisionnels de l'UIT;

e) que la Déclaration du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes (Réseau IAYND) met l'accent sur les conséquences inégales de la pandémie de COVID-19 pour les communautés de jeunes femmes et de jeunes hommes marginalisées ou vulnérables, notamment, mais non exclusivement, les jeunes femmes et les jeunes hommes vivant dans des communautés rurales ou éloignées, les jeunes migrants et les réfugiés, les jeunes femmes, les jeunes femmes et les jeunes hommes autochtones et les jeunes handicapés,

¹ Source: UIT, *Mesurer le développement numérique: faits et chiffres 2021*.

considérant

- a) les progrès accomplis par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, pour élaborer et mettre en œuvre des projets destinés aux jeunes hommes et aux jeunes femmes et tenant compte des spécificités hommes-femmes, ainsi que pour mieux faire connaître l'importance de l'éducation dans le secteur des TIC et les perspectives de carrière offertes aux jeunes filles dans le domaine des TIC et dans des domaines connexes au sein de l'Union et parmi les États Membres et les Membres des Secteurs;
- b) les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 70 (Rév. Bucarest, 2022), en vertu de laquelle, depuis 2011, grâce à la promotion de plus de 11 700 manifestations organisées dans le cadre de la Journée internationale des jeunes filles dans le secteur des TIC, plus de 377 000 jeunes filles et jeunes femmes dans plus de 171 pays ont été sensibilisées aux débouchés professionnels qu'offre le secteur des TIC grâce à l'appui du BDT²;
- c) que les TIC jouent un rôle important dans la promotion de l'éducation, des perspectives de carrière et des débouchés professionnels ainsi que dans le développement socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes;
- d) que l'UIT, dans le cadre du Sommet mondial sur la jeunesse, a permis à des communautés du monde entier de faire connaître leurs points de vue et leurs idées sur la manière dont les technologies peuvent contribuer à un monde meilleur et à façonner le programme de développement pour l'après-2015;
- e) que le BDT joue un rôle important dans le cadre de ses activités en faveur de l'autonomisation et de la mobilisation des jeunes femmes et des jeunes hommes et de leur participation aux processus décisionnels concernant les questions relatives à l'utilisation des TIC au service du développement,

décide

- 1 que l'UIT-D, compte tenu de ces considérations, doit continuer d'appuyer la mise en œuvre d'activités, de projets et de manifestations visant à promouvoir les applications des TIC au service des jeunes femmes et des jeunes hommes, en particulier, contribuant ainsi au développement éducatif et socio-économique et à l'autonomisation des jeunes femmes et des jeunes hommes, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

² Source: <https://www.itu.int/women-and-girls/girls-in-ict/home/history/>.

2 que l'UIT-D doit continuer de diriger la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse et de promouvoir des initiatives en faveur des jeunes femmes et des jeunes hommes comme Generation Connect et poursuivre la coordination des travaux sur les jeunes femmes et les jeunes hommes avec les autres instances de l'UIT;

3 que l'UIT-D, dans le cadre de l'objectif d'inclusion numérique qu'il s'est fixé, continuera d'appuyer les travaux visant à promouvoir l'utilisation des TIC au service des jeunes femmes et des jeunes hommes;

4 de donner des moyens d'action aux jeunes femmes et aux jeunes hommes dans le domaine des télécommunications/TIC, en particulier dans les pays en développement, en encourageant davantage de dialogues et de consultations périodiques avec les jeunes femmes et les jeunes hommes et en tenant compte de leurs vues dans la mise en œuvre des activités de l'UIT-D;

5 que l'UIT-D continuera d'intégrer la mobilisation des jeunes femmes et des jeunes hommes et leur participation aux travaux de l'UIT, afin de favoriser la réalisation des objectifs généraux de l'Union et d'encourager les jeunes femmes et les jeunes hommes à participer aux programmes, manifestations et activités de l'UIT, et contribuera à promouvoir les politiques en matière de TIC relatives aux jeunes femmes et aux jeunes hommes dans les États Membres de l'UIT;

6 d'encourager l'innovation et la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes, afin de favoriser le développement durable et de relever les défis actuels et futurs, tels que la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, l'égalité hommes-femmes et la cybersécurité,

décide en outre

1 d'établir des partenariats avec les établissements universitaires offrant des programmes de développement en faveur des jeunes femmes et des jeunes hommes;

2 d'intégrer, chaque fois que cela est possible, une dimension "jeunes femmes et jeunes hommes" dans les Questions à l'étude, et d'encourager les jeunes femmes et les jeunes hommes à contribuer aux travaux des commissions d'études de l'UIT-D,

charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 de rechercher des moyens appropriés d'intégrer les questions relatives aux jeunes femmes et aux jeunes hommes dans les activités du BDT et de promouvoir activement la diversité dans le cadre de la mise en œuvre continue de la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse;

2 de continuer de faire participer tous les Secteurs de l'UIT, afin de coordonner la mise en œuvre continue de la Stratégie pour la jeunesse dans l'ensemble de l'Union;

- 3 de faire en sorte que les ressources nécessaires, dans les limites des crédits budgétaires disponibles, soient affectées à ces activités;
- 4 de promouvoir l'utilisation des TIC au service des jeunes femmes et des jeunes hommes, de leur développement socio-économique et de leur autonomisation;
- 5 de donner des indications sur la façon de mesurer le degré d'autonomisation des jeunes femmes et des jeunes hommes aux niveaux national et international;
- 6 de donner des indications sur la citoyenneté numérique chez les jeunes femmes et les jeunes hommes, y compris sur les services d'administration publique numériques;
- 7 de renforcer la représentation des jeunes femmes et des jeunes hommes dans le cadre des activités et des initiatives du BDT et leur participation à celles-ci,

invite le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

à aider les États Membres:

- 1 à promouvoir la participation aux programmes de formation axés sur les TIC, notamment dès l'enseignement préscolaire, et à encourager l'utilisation des TIC et les carrières dans le domaine des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) au service du développement socio-économique et de l'autonomisation des jeunes femmes et des jeunes hommes, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- 2 à fournir des conseils concrets, sous la forme de lignes directrices, en vue d'intégrer les jeunes femmes et les jeunes hommes dans la société de l'information et du savoir;
- 3 à établir des partenariats avec les Membres de Secteur, afin d'élaborer ou d'appuyer des projets TIC relatifs à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse qui sont spécialement destinés aux jeunes femmes et aux jeunes hommes des pays en développement, y compris les pays dont l'économie est en transition, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- 4 à intégrer un volet "jeunes femmes et jeunes hommes" dans les activités du BDT, en vue de mieux faire connaître les problèmes que rencontrent les jeunes femmes et les jeunes hommes dans le domaine des TIC et de préconiser la mise en œuvre de solutions concrètes;
- 5 à favoriser la création de cadres propices aux TIC en ce qui concerne l'éducation et les carrières offertes aux jeunes femmes et aux jeunes hommes, sans discrimination à l'égard des femmes, de manière à encourager les jeunes filles et les jeunes femmes à faire partie intégrante du secteur des TIC,

encourage les États Membres

- 1 à échanger de bonnes pratiques sur les approches nationales visant à utiliser les télécommunications/TIC au service du développement éducatif, social et économique des jeunes femmes et des jeunes hommes, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- 2 à élaborer des stratégies nationales visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation au service du développement éducatif et socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes;
- 3 à encourager l'utilisation des TIC au service de la mobilisation des jeunes femmes et des jeunes hommes, de leur autonomisation et de leur participation aux processus décisionnels du secteur des TIC;
- 4 à appuyer les activités menées par l'UIT-D dans le domaine des TIC au service du développement socio-économique des jeunes femmes et des jeunes hommes, dans le cadre de l'application continue de la Stratégie de l'UIT pour la jeunesse;
- 5 à promouvoir l'intérêt qu'offrent les TIC pour susciter des idées nouvelles et envisager ainsi d'autres méthodes de travail;
- 6 à reconnaître l'importance de l'entrepreneuriat chez les jeunes femmes et les jeunes hommes, en particulier dans les secteurs innovants et les technologies nouvelles, en vue d'apporter une valeur ajoutée sur le plan économique et social et de contribuer à la création d'emplois qualifiés, en encourageant l'utilisation des TIC chez les jeunes hommes et les jeunes femmes;
- 7 à s'efforcer d'obtenir des effets sur le quotidien des jeunes femmes et des jeunes hommes du monde entier, afin de garantir leur participation à part entière à l'action menée par l'UIT, en tant que principaux acteurs de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030,

encourage les États Membres, les Membres de Secteur et les établissements universitaires

- 1 à coordonner des Forums consacrés aux jeunes femmes et aux jeunes hommes et d'autres initiatives aux niveaux régional et mondial, compte tenu des ressources disponibles, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- 2 à fournir un accès aux télécommunications/TIC et à proposer aux jeunes femmes et aux jeunes hommes des formations actualisées aux compétences et connaissances numériques et des débouchés numériques;
- 3 à encourager la collaboration avec la société civile et le secteur privé, afin de proposer une formation spécialisée aux jeunes qui innovent;

4 à encourager la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes aux travaux se rapportant à l'UIT-D, y compris en ce qui concerne la composition des délégations aux réunions de l'UIT-D;

5 à renforcer les programmes de formation aux compétences numériques proposés aux jeunes femmes et aux jeunes hommes pour faire en sorte que les avantages des TIC soient concrétisés,

invite les établissements universitaires

1 à doter les jeunes femmes et les jeunes hommes de compétences numériques adaptées à leur emploi et, partant, à encourager leur autonomisation et leur capacité à être compétitifs sur le marché du travail mondial de façon à améliorer leur qualité de vie, notamment dans le cadre de programmes d'échange universitaires;

2 à promouvoir les travaux de recherche menés par les étudiants universitaires dans le domaine des TIC;

3 à encourager les jeunes femmes et les jeunes hommes à tirer parti du programme de stages de l'UIT pour acquérir une première expérience professionnelle,

prie le Secrétaire général

1 de porter la présente Résolution à l'attention de la Conférence de plénipotentiaires, afin que des ressources appropriées soient dégagées, dans les limites des crédits budgétaires disponibles, pour financer les activités et les fonctions correspondantes;

2 de porter la présente Résolution à l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin de promouvoir le renforcement de la coordination et de la coopération en ce qui concerne les politiques, programmes et projets de développement établissant un lien entre les TIC et la promotion ainsi que l'autonomisation des jeunes femmes et des jeunes hommes.